

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 17 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, messieurs les conseillers Carl Faubert, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin, Jean-Denis Paré, Mario Parent et madame la conseillère Lyne Perras, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

25-11-165

2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2025
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 500-25
 - 5.2 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des élus
 - 5.3 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Nomination des élus sur divers comités
 - 5.6 Nomination du représentant au comité environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Point reporté
 - 5.7 Intention de la Municipalité – Terrain de l'Usine de Lin
 - 5.8 Octroi d'un contrat – Réparation de l'abri-terrasse
6. Voirie et Transport
 - 6.1 Octroi d'un contrat – Réparation asphalte chemin de la Grande-Ligne
7. Sécurité publique
 - 7.1 Autorisation de signature – Entente de services de premiers répondants avec le CISSS Montérégie-Centre
8. Aménagement et urbanisme
 - 8.1 PIIA : 244, rue Principale; remplacement des fenêtres
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement 504-25 modifiant le règlement 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
 - 9.2 Avis de motion – règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux
 - 9.3 Présentation du projet de règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux
10. Correspondances du mois d'octobre 2025
11. Varia
 - 11.1 Nomination de monsieur Francis Ranger, représentant municipal, au comité de l'OMH
12. Suivi des comités
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

- 25-11-166 **3 Procès-verbaux**
3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2025
- Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 tel que déposé.
- ADOPTÉ
- 4. Période de questions**
- 5. Administration**
- 5.1 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 500-25**
- La directrice générale, madame Julie Roy, dépose le certificat de la tenue du registre pour le règlement 500-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 520 000 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques ».
- 5.2 Dépôt des formulaires – liste des donateurs et rapport de dépenses des élus**
- La directrice générale, madame Julie Roy, dépose les formulaires de la liste des donateurs et rapport de dépenses des élus municipaux.
- 25-11-167 **5.3 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,
- QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025, totalisant un montant de 181 639.80 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 115 546.54 \$ soient autorisés.
- ADOPTÉ
- 25-11-168 **5.4 Nomination du maire suppléant**
- Il est proposé par monsieur le maire, Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,
- QUE, conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec, madame la conseillère Lyne Perras soit désignée mairesse suppléante en l'absence du maire ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.
- ADOPTÉ
- 25-11-169 **5.5 Nomination des élus sur divers comités**
- Considérant que le conseil doit nommer les élus sur divers comités;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette et résolu à l'unanimité des membres du Conseil
- QUE monsieur le maire, Lucien Thibault, et madame la conseillère Lyne Perras soient désignés comme représentants des élus municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier.

Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

QUE messieurs les conseillers Carl Faubert et Joël Beaudoin soient désignés comme représentant municipaux au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

5.6 Nomination du représentant au comité environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Point reporté

25-11-170

5.7 Intention de la Municipalité – Terrain de l'Usine de Lin

CONSIDÉRANT la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a identifié 5 secteurs à développer et à densifier dans le périmètre urbain de la municipalité, dont le secteur de l'Usine de Lin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conserver ce secteur à des fins publiques;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier signifie à la MRC de Beauharnois-Salaberry qu'elle désire retirer le secteur de l'Usine de Lin des secteurs à densifier afin de le conserver à des fins publiques.

ADOPTÉ

25-11-171

5.8 Octroi d'un contrat – Réparation de l'abri-terrasse

CONSIDÉRANT QUE l'abri-terrasse doit être réparé car il a subi du vandalisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Micator, Entrepreneur général, au montant de 5 425.00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité octroie le contrat de réparation de l'abri-terrasse à Micator, Entrepreneur général, au montant de 5 425.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les réparations devront se faire après l'installation de caméra de sécurité.

ADOPTÉ

6. Voirie et Transport

25-11-172

6.1 Octroi d'un contrat – Réparation asphalte sur le chemin de la Grande-Ligne

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne nécessite des réparations d'asphalte à 3 endroits;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu d'Excavation Pascal Beaulieu inc. au montant estimé de 8 500 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité octroie le contrat de réparation d'asphalte du chemin de la Grande-Ligne à Excavation Pascal Beaulieu inc.

QUE les travaux devront être exécutés dès que la température le permettra.

ADOPTÉ

7. Sécurité publique

25-11-173

7.1 Autorisation de signature – Entente de service de premier répondant avec le CISSS Montérégie-Centre

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (LSPU) vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente de service de premiers répondants est conclue conformément au paragraphe 7 de l'article 3 et aux articles 38 à 43 de la LSPU et prévoit notamment les rôles, obligations et responsabilités de chacune des Parties, les mécanismes de reddition de compte et les standards de performance attendus de la Municipalité et les rapports que la Municipalité doit fournir;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont pris connaissance des objectifs du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé et de la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente découle des initiatives stratégiques du Plan d'action gouvernemental (2023-2028) en matière de services préhospitaliers d'urgence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Faubert et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité autorise madame Julie Roy, directrice générale, à signer l'entente de services de premiers répondants avec le CISSS Montérégie-Centre.

QUE la Municipalité nomme monsieur Philippe Thibault, directeur du service incendie de la Municipalité, personne-ressource dans ce dossier auprès du CISSS Montérégie-Centre.

ADOPTÉ

8. Aménagement et urbanisme

25-11-174

8.1 PIIA – 244, rue Principale pour le remplacement des fenêtres

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone I-1 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : la modification des dimensions des ouvertures ou l'ajout de nouvelles ouvertures visibles de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et le style choisi s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du bâtiment auxquelles elles sont rattachées, de même qu'à leur environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le conseil de la Municipalité accepte la demande de modification des dimensions des ouvertures ou l'ajout de nouvelles ouvertures visibles de la voie publique du 244, rue Principale.

ADOPTÉ

9. Législation

25-11-175

9.1 Adoption - Règlement 504-25 modifiant le règlement 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques le 12 septembre 2022;

- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la date de fins des travaux, car il y a une forte demande auprès des fournisseurs;
- CONSIDÉRANT QUE cette intention nécessite une modification du règlement;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de ce projet de règlement le 29 septembre 2025;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et le projet de règlement présenté le 2 octobre 2025;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie de ce règlement le 10 novembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter le présent règlement intitulé : Règlement 504-25 modifiant le règlement 465-22 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉ

25-11-176

9.2 Avis de motion – Règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Perras, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉ

25-11-177

9.3 Présentation du projet de règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux

Une présentation du projet de règlement 503-25 relatif à la publication des avis publics municipaux.

Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

ADOPTÉ

10. Correspondance du mois d'octobre 2025

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois d'octobre 2025.

11. Varia

25-11-177

11.1 Nomination de monsieur Francis Ranger, représentant municipal, au comité de l'OMH

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE monsieur Francis Ranger soit désigné comme représentant municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

12. **Suivi des comités**

13. **Période de questions**

14. **Clôture et levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 54.

Lucien Thibault,
Maire

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière